



C N S

...Le sens du vent



ANNEXES AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

REGATE DU CARNAVAL 2022

Dates complètes : 26 et 27 Février 2022

Lieu : Anse Madame Schoelcher

Autorité organisatrice : Cercle Nautique de Schoelcher

2 Emplacement du tableau officiel

Les avis aux concurrents seront affichés au tableau officiel se trouvant devant le bâtiment du CNS.

3 Modification aux instructions de course

Toute modification aux IC sera affichée avant 9h00 le jour où elle entrera en vigueur, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

4.1 Signaux faits à terre

Les signaux faits à terre seront envoyés du mat situé face au bâtiment du CNS

4.3 Quand le pavillon Y est envoyé à terre, la règle 40 s'applique à tout moment sur l'eau. Ceci modifie le préambule du chapitre 4.

5 Programme des courses

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement
26 Février	13h30 manches à suivre ou raid
27 Février	9h30 manches à suivre

6 Inscriptions

En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, l'Autorité Organisatrice est susceptible de modifier les conditions d'inscription et/ou d'admissibilité.

Dans le contexte inédit « COVID 19 », le Comité d'Organisation pourra annuler l'épreuve.

Prise en compte du Risque Covid19 :

En s'inscrivant à une journée du championnat de Martinique tout concurrent atteste avoir connaissance du risque Covid-19, ainsi que ses accompagnateurs, et l'avoir pris en compte.

Chaque concurrent et accompagnateur est de ce fait parfaitement conscient :

- **des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment, ainsi que des dispositions complémentaires éditées par le ministère des sports, et s'engage à les respecter,**
- **du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,**
- **que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par le Covid-19,**
- **que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure/le club, ne peuvent garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au Covid-19. Il dégage l'Autorité Organisatrice de toute responsabilité en cas de contamination,**
- **que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques des concurrents, accompagnateurs et membres de l'Autorité Organisatrice participant à la régate.**

1 - Un « **pass sanitaire** » valide devra être présenté à l'arrivée sur le site de la compétition par les catégories de personnes ci-dessous, âgées de 12 ans et plus :

- 1.1 Les concurrents
- 1.2 Les accompagnateurs (au sens de la définition de l'Accompagnateur dans les RCV 2021-2024)
- 1.3 Toute personne qui souhaite entrer sur le site durant la compétition ou dont la présence est nécessaire sur le site durant la compétition (organisateurs, arbitres, représentants des classes.).

Ce **Pass sanitaire** se présente sous les formes suivantes :

Un schéma vaccinal complet

Ou

La preuve d'un test négatif (RT-PCR ou antigénique) de moins de 24 H

Ou

D'un certificat de rétablissement à la suite d'une contamination par la Covid 19 datant de plus de onze jours et de moins de 6 mois

Ou

Un justificatif de contre-indication médical à la vaccination dans les conditions prévues à l'article 2-4 du décret du 1^{er} juin 2021

2 - Seules les personnes ayant satisfait à l'obligation de présentation d'un **Pass Sanitaire** et les personnes de moins de 12 ans recevront un laissez-passer individuel à conserver et à présenter à chaque entrée sur le site de la compétition.

Les inscriptions sont possibles en ligne sur www.cnschoelcher.net du lundi 21 au vendredi 25 Février 2022 12h00 heure locale.

Au secrétariat du club le lundi 21/02 de 8h à 11h30 et de 14h à 16h30 du mardi 22 au jeudi 24/02 de 8h à 16h30 et le vendredi 25/02/2022 de 8h00 à 11h30.

Le montant de l'inscription est fixé à :

- 30 € par personne pour la voile légère

- 20 € par personne embarquée en Surprise

Les inscriptions hors délai ne seront pas acceptées

7 Définition des pavillons de classe

Optimist : Pavillon Optimist

ILCA: Pavillon ILCA

Bic 293 OD : Pavillon bic 293

Sunfish : Pavillon Sunfish

Surprise : Pavillon Blanc

Windfoil : Pavillon FFVoile

8 Définition de l'emplacement de la zone de course

Face à la plage au Bourg de Schœlcher et à l'hôtel batelière

9 Les parcours : Voir annexe 1 parcours

Un raid pourra être couru le samedi 26/02/2022 pour la série surprise, en fonction des conditions météo.

Les bords du parcours ne seront pas modifiés après le signal préparatoire.

Ceci modifie la règle 33.

10 Marques

Les marques (1-2-3-4) Cylindrique Orange – marques (6-7-8) cylindrique jaune.

10.4 Marques de départ et d'Arrivée

Départ : Bouée sphérique blanche

Arrivée dériveur pav: Bouée sphérique orange

Arrivée Surprise et windfoil : Marque de parcours N°8

11 Le départ

11.1 Les départs des courses seront donnés en application de la règle 26, avec le signal d'avertissement fait 5 minutes avant le signal de départ.

11.2 La ligne de départ sera entre un mât arborant un pavillon orange sur le bateau comité et la marque de départ, elle sera située au milieu du parcours.

- 11.3** Les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ durant la procédure de départ des autres courses.
- 11.4** Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction. Ceci modifie la règle A4

13 L'Arrivée

La ligne d'arrivée sera entre un mat arborant un pavillon orange sur le bateau comité à l'extrémité tribord et la marque d'arrivée à l'extrémité bâbord.

Laser-sunfish-planche-opti : Elle sera située au vent de la marque de parcours N°1.

Surprise et windfoil : elle sera située à la marque de parcours N°8

14 Système de pénalités

14.1 Les pénalités sont les suivantes : 720° pénalité à 2 tours

14.2 Pour les classes planche à voile, la règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

15 Temps limites et temps cible

15.1 Le temps limites et les temps cibles pour toutes les classes sont les suivants :

Classe	Temps limite	Temps limite pour la marque 1	Temps cible
Opti	1h15	15mn	45mn
Pav- laser-sunfish-Surprise-windfoil	1h00	15 mn	45 mn

Si un bateau n'a pas passé la marque 1 ou 4 dans le temps limite la course sera annulée.

Le manquement à satisfaire au temps cible ne pourra faire l'objet d'une réparation. Ceci modifie la règle 62.1(a)

15.2 Les bateaux manquant à finir dans un délai de 20 minutes après que le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF sans instructions. Ceci modifie les règles 35, A4 et A4

16 réclamations et demandes de réparations

16.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat de course situé dans le bâtiment du CNS. Les réclamations et demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans un délai approprié.

16.2 Pour toutes les classes le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la course du jour ou que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de courses ce jour, selon lequel il est plus tardif.

17 Classement

17.2 **Nombre de courses à valider pour constituer une série**

1 course doit être validée pour constituer une série.

17.3 **Courses retirées**

(a) Quand moins de 3 courses ont été validées le score du bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses

(b) Quand 3 à 8 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.

29 Décharge de responsabilité

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques .voir décision de courir. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

Composition du corps arbitral :

Président du comité de course : LAVALY Honore

Président du comité de réclamation : Jacques MADKAUD

Annexe 1 des IC : Parcours

Planche à voile-dériveur-Surprise-windfoil

Toutes les marques sont à laisser à bâbord à l'exception de la marque 6 à laisser à tribord

Parcours Optimist -bic 293 OD : Départ-1-2-3-2-3-4-Arrivée

Parcours Sunfish – Laser

Départ -1-2-3-4-1-4-Arrivée

Parcours Surprise -windfoil

Départ-6-7-8-7-Arrivée

